

VOTE PAR CORRESPONDANCE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 30 SEPTEMBRE 2017

Je soussigné(e).....

Demeurant (adresse complète)

Adresse électronique.....

Propriétaire de actions de la Société FEMUQUÌ S.A., vote par correspondance lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, convoquée le samedi 30 septembre 2017 à 14h00, chez AfIOkkat, lieu-dit Effrico 20167 SARRULA CARCUPINU :

Ordre du jour :

(le texte des résolutions figure dans les rapports ci-joints)

	Oui	Non	Abstention
1 ^{ère} résolution : Approbation des comptes, <i>quitus</i> au directeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 ^{ème} résolution : Affection du résultat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 ^{ème} résolution : Pouvoir pour les formalités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Amendements et résolutions nouvelles (cocher la mention choisie) :

- Je donne pouvoir au président de la Société
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre)
- Pour voter en mon nom, je donne procuration à :

Nom et prénom :

Adresse :

Fait à : Le : Signature :

PRIÈRE DE RETOURNER VOTRE VOTE À L'ADRESSE :

FemuQuì Ventures - maison du parc technologique, zone d'activité Erbaghjolu - 20600 BASTIA

AVERTISSEMENT : Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Pour le calcul du *quorum*, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans des conditions de délais fixées par décret. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Tout actionnaire désireux de recevoir les documents visés par l'article 138 et 135 du décret du 23 mars 1967, sont invités à retourner à la Société le présent coupon après avoir coché la case suivante :

En vertu de l'alinéa 3 de l'article 138 du décret du 23 mars 1967, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent par une demande unique, obtenir de la Société, l'envoi des documents visés à l'article 135 dudit décret à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures en retournant le présent coupon après avoir coché la case suivante :

FemuQuì, S.A. au capital de 4.562.320 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aiacciu sous le numéro 388 091 316 - Code NAF : 6499Z

CampusPlex 12 rue Général Fiorella 20000 AIACCIU - Tél : +33 4 95 31 59 46 - Fax : +33 9 55 77 70 75 - aio@femuqui.com - www.femuqui.com

Immatriculée auprès de l'ORIAS n° 13 000 156 (www.orias.fr/welcome)

Conseiller en Investissements Financiers, membre de la Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers, association agréée par l'AMF, sous le numéro D010403

Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conforme au Code des Assurances, souscrite auprès de MMA IARD n° 113 552 087

SIRET : 388 091 316 00058 - TVA intracommunautaire : FR32388091316

POUVOIR

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 30 SEPTEMBRE 2017

Je soussigné(e).....

Demeurant (adresse complète)

Adresse électronique.....

Propriétaire de actions de la Société FEMUQUI S.A., donne pouvoir lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, convoquée le samedi 30 septembre 2017 à 14h00, chez AfiOkkat, lieu-dit Effrico 20167 SARRULA CARCUPINU :

- au président de la Société
- à une personne de mon choix :

Nom et prénom :

Adresse :

Afin de délibérer sur l'**ordre du jour** suivant :

1^{ère} résolution : Approbation des comptes, *quitus* au directeur

2^{ème} résolution : Affection du résultat

3^{ème} résolution : Pouvoir pour les formalités

En conséquence, assister à cette Assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette Assemblée ne pourrait délibérer à la majorité pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'Assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à : Le : Signature :

PRIÈRE DE RETOURNER VOTRE POUVOIR À L'ADRESSE :
FemuQui Ventures - maison du parc technologique, zone d'activité Erbaghjolù - 20600 BASTIA

NOTA : Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par tout autre actionnaire. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'Assemblée générale émet un vote favorable aux projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil de surveillance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.